



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 3 juin 2022

### Lutte contre les constructions informelles et illégales : Interdiction d'accès au secteur sud-ouest de l'îlot Mtsamboro

Dans le cadre de la reprise en main de Shisiwa Mtsamboro, une opération de lutte contre les constructions informelles et illégales menée au titre de la loi ELAN débutera lundi 6 juin dans le secteur sud-ouest de l'îlot.

**Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, a signé l'arrêté préfectoral interdisant l'accès au secteur Sud-Ouest de l'îlot Mtsamboro (cf. carte ci-dessous) le lundi 6 juin 2022 de 6h00 et 18h00.**

Le projet de reprise en main vise à restaurer une architecture traditionnelle, en lien avec l'exploitation agricole durable afin de préserver le patrimoine environnemental.

Cette opération s'intègre dans un projet durable de transition écologique afin de renouer avec la vocation agro-forestière et de production fruitière de l'îlot.

Toute infraction donnera lieu à la contravention de 135 euros, prévue pour les infractions de la 4<sup>ème</sup> classe.



**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976